VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOTS DU PREMIER DISTRICT.

Succession de John H. Fallon, No 83,173.

...ins...
...d'un ordre de la Cour Civile ...trict pour la paroisse d'Orléans, ...août 1907, signé par l'Hon. J.W. ...ille, Juge de la Division D, ...ur l'Hon. Fred. D. King, ... Division B, maintenant ab... ...ant en congé, dans l'affaire ...ittée et numérotée, la procédural ...Du 26 septembre 1907, à ...
Maurice Des Propriétés Foncières, ...Lawrence, la propriété ci-après décrite ...thur J... ...gelo J... ...Preste... ...selmo, ...
un gar... ...con. ...
...e, dans l'Ilet borné par les rues ...and (autrefois Bisquet), Palmyre An... ...y et Bernadotte désignés par ses numéros ... 4, 5, 6, 7, 8 et 9, et mesurant comme ... Les lots 2, 3, 4, 5 et 6 chacun 31 pieds ... pouces et cinq lignes de face à la rue Ilet (autrefois Bisquet) par 127 pieds 10 ... et quatre lignes de profondeur ent...

...ligues parallèles; le lot No 7 mesurant 31 pieds 11 pouces ni cinq lignes de face à la rue Cleveland ou Bisquet par 127 pieds 10 pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 6, et 105 pieds 8 pouces et trois lignes sur le côté du lot No 8; 17 pieds 10 pouces sur la lignes parallèles à la rue Bisquet et 28 pieds 5 pouces sur une autre ligne du fond, le lot No 8 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Cleveland ou Bisquet sur 105 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 7, 58 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 9 et 57 pieds 6 pouces sur une ligne oblique, le lot No 9 est d'une forme irrégulière et mesurant 40 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Cleveland ou Bisquet sur 86 pieds 7 pouces sur la ligne de côté du lot No 8 70 pieds 8 pouces sur une autre ligne de côté.

3e Quatre certains lots de terre, dans le même District et Ilet comme ci dessus décrits, désignés par les numéros 10, 11, 12 et 13, et mesurant comme suit

Le lot No 10 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadotte par 108 pieds sur un côté et 178 sur l'autre côté, lot et No 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadotte par 108 pieds sur un côté et 135 sur l'autre côté, le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadotte par 108 pieds sur un côté et 134 sur l'autre côté, le lot No 13 formant l'encoignure des rues Palmyre et Bernadotte, mesurant 71 pieds 8 pouces de face à la rue Palmyre par 101 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur.

4e Un certain lot irrégulier avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 845 borné par les rues Canal, Cleveland et Anthony, formant un triangle 92 pieds sur une ligne de côté le plus près de la rue du Canal, commençant à un point à la rue Cleveland, 120 pieds de face à la rue St Anthony.

Termes et Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour 1907 et de payer pour l'acte de vente par devant E. T. Florance notaire, et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LIONEL M. RICAU,
Encanteur.

25 août—25—sept 1 8 15 22 29

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOTS DU PREMIER DISTRICT.

Succession de John H. Fallon, No 83,173.

...ne certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, d'un Ilet borné par les rues Robertson ou St Baptiste, Hagan'lle, St Antoine et Claiborne, ladite portion de terre mesurant 40 pieds en face à la rue Robertson ou St Jean Baptiste, sur une profondeur de 82 pieds 5 pouces trois lignes parallèles, acquises par le défunt d'après un acte pardevant A. Dreyfous, notaire, le 17 mars 1880 et aussi comme légataire universel de sa femme, d'après un jugement dans sa succession, No 36,922 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit de un, la portion à crédit de ladite vente sera représentée par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété ainsi vendue avec la clause de "pacte commissoire" et toutes les clauses habituelles de sécurité, 5 0/0 d'intérêt avec la clause de "non aliénando" et toutes les clauses habituelles de sécurité, 5 0/0 d'intérêt sur les fonds déposés, ladite propriété devra être assurée par l'acquéreur et les polices d'assurance transférées au porteur des billets; l'acquéreur devra payer au dessus du prix d'achat les taxes d'Etat de 1907 et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication pour le solde et ledit solde à terme qu'à partir du passage de l'acte d'acquisition. Acte de vente ...Wessler, aux frais de l'acquéreur.

...vocat. 11 août—11 18 25—sept 1 8 11

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DANS LE TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION DE PIERRE AUGUSTE BONNET.

323-25 rue Robertson entre les rues St-Antoine et Bourbon.

No 83,336—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Div. B.

...AR SPEAR ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur — Bureau No 802 ... rue Perdido—MERCREDI, le 11 septembre 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publ... à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ... de l'Honorable W. B Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse ...ans, Division D, siégeant en place de l'Hon. Fred. D King, juge de la Division B, ...rant absent en congé, daté le 2 août 1907, pour le compte de la succession succession, la ...ité suivante, à savoir:

...e certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ...dans le Troisième District de cette ville, d'un Ilet borné par les rues Robertson ou St Baptiste, Hagan'lle, St Antoine et Claiborne, ladite portion de terre mesurant 40 pieds en face à la rue Robertson ou St Jean Baptiste, sur une profondeur de 82 pieds 5 pouces trois lignes parallèles, acquises par le défunt d'après un acte pardevant A. Dreyfous, notaire, le 17 mars 1880 et aussi comme légataire universel de sa femme, d'après un jugement dans sa succession, No 36,922 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit de un an, la portion à crédit de ladite vente sera représentée par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété ainsi vendue avec la clause de "pacte commissoire" et toutes les clauses habituelles de sécurité, 5 0/0 d'intérêt sur les fonds déposés, ladite propriété devra être assurée par l'acquéreur et les polices d'assurance transférées au porteur des billets; l'acquéreur devra payer au dessus du prix d'achat les taxes d'Etat de 1907 et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication pour le solde et ledit solde à terme qu'à partir du passage de l'acte d'acquisition. Acte de vente ...Wessler, aux frais de l'acquéreur.

...vocat. 11 août—11 15 18 25—sept 1 8 11

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente sans réserve à la folle enchère.

Du contenu entier d'un magasin d'épiceries établi depuis longtemps et pourvu d'un grand fonds de marchandises,

2201 rue Fern, coin Sycamore.

Consistant en partie d'un assortiment complet d'épiceries, de faïence, de verrerie, de bois et d'autres articles, savon, café, thé, chocolat et diverses choses; aussi 2 mulets, 2 charrettes, 1 wagon, 3 roues, harnais, etc.

Succession d'Albert Arneman.

No 82,155—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, bureau No 727 rue Gravier, ...—LUNDI, le 9 septembre 1907, à 11 heures A. M., sur les lieux No 2201 rue Fern, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, daté le 29 juillet 1907, dans l'affaire de la succession d'Albert Arneman, il sera vendu à la folle enchère:

Un assortiment de valeur d'épiceries de fantaisie, de fonds et diverses autres, mulets, vaches, wagon, charrettes, etc.

Conditions—Comptant.

MM. F. Rivers Richardson et W. J. Holden, avocats. 28 août—28—sept 1 8 9

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Avec Terrain Spacieux,

2516-20 rue Willow, près Troisième.

In re Loverta Taylor, femme de William Taylor, versus Minerva Mitchel et al.

No 83,162—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 336 rue Carondelet—JEUDI, le 12 septembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 1er août 1907 et le mettant en cour ouverte le 7 août 1907, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là-dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Willow (autrefois Marten), Clara, Deuxième et Troisième, désigné comme lot No 1 sur un devis lithographié dudit Ilet, annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Herz, Jr, un notaire en cette ville, le 20 mai 1872, lequel dit lot mesurant en mesure américaine, 30 pieds 7 pouces de face à la rue Willow (anciennement Marten) par 146 pieds et 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double avec cuisine dans le fond, etc. La voirie dans s'améliore rapidement et possèdent toutes les conténiences, tels que marchés, églises et écoles.

Conditions—Comptant au plus haut enchérisseur, l'acte de vente au frais des acquéreurs, pardevant Jno. G Eustis, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant et Geo. W. Kendall, avocats. 11 août—11 19 25—sept 1 8 12

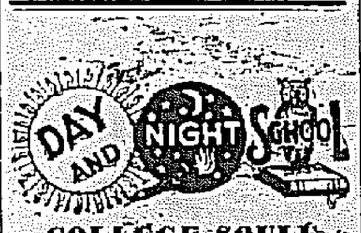

COLLÈGE SOULÉ.

601 et 607 Rue St-Charles

En face de la Place Lafayette,

Soyez en état de remplir une position avant de la chercher.

Ecoles de commerce, de sténographie, et d'anglais de premier ordre, supérieures sous tous les rapports. Etudiants admis à n'importe quel moment. Une école où sont supérieures avec cours d'anglais de sténographie et d'affaires.

Venez et laissez-nous vous montrer les avantages de ces cours pour les garçons ambitieux et les jeunes gens et les femmes qui cherchent à obtenir de l'avancement. Taux d'enseignements raisonnables.

Votre enseignement gratuite si vous trouvez une autre école d'affaires dans la ville qui égale la notre en facilités modernes, cour pratiques et faculté expérimentés.

Notre département de Service Libre aide les gradués à trouver de l'emploi. La sténographie Isaac Pitman est la Première au Monde. Pas de fausses représentations pour nous faire patronner.

Les dames sont reçues dans tous les Départements. Avancement rapide. Instruction personnelle.

GEO. SOULÉ & SONS.

30sept—1 an—dim

Excursions du Dimanche à Bon Marché

Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle, Railroad.

Les trains partent d'Algiers à 8 heures a m arrivent à 7:35 heures p. m. Billets pour aller et le retour 50 sous, 75 sous et $1.

J. S. LANDRY,
Surintendant.

17 oct

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

DOS COTTAGE DOUBLE — QUARTIER AUDUBON.

Nos 1020-22 rue Constantinople, entre les rues Calvy et Chestnut.

Succession de Dame H Ahern, femme ...de Andrew J Stewart.

No 37,040—Division A—Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 26 septembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 19 août 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Sixième Etat civil de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Marengo et Constantinople, ladite portion de terre mesurant trente trois pieds un pouce de face à la rue Constantinople par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et est composée du tout de lot neuf, et quatre pieds du lot ... ...dit lot No dix inclusivement.

Les améliorations comprennent ... double avec couvert en ardoises, contenant sur un côté cinq chambres et sept de l'autre côté. Dans la cour se trouvent un hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, représentée par des billets de l'acquéreur à sept pour cent par an d'intérêt, garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1907 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour la vente.

Les actes de vente ...ront devant Jeff C. Wenck, notaire.

Dart et Kernan, avocats.

25 août—25—sept 1 8 15 22 29

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The object and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it: to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00 divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan President, the said A. Franklin Pugh Secretary and Treasurer.

The Directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or the corporation may be dissolved, by a vote of three-fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.]

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans, in Book 862, February 14th, 1908.

AUX BOULANGERS.

LA BONNE FARINE FAIT LE BON PAIN.

Les meilleures qualités de farine dans le Sud aujourd'hui sont offertes par

BROWDER FRERES,

...de 4236 Main. 314 rue Magasin.

J. E. BAILEY, Commis-voyageur. J. T. BUDDEKE, Vendeur en ville.

...gents pour la vente du Hubbard's Superlative Minnesota. Farine du Kansas. Patente Louisiana. "Oven Lifter," "Sweet Crumb & Big K. White Satin, House Keeper's Delight.

AU SUJET DE CERTIFICATS DE PIANOS.

Il nous est donné à entendre que la Nouvelle-Orléans et le territoire environnant ont été submergés de certificats de pianos de montants divers, et nous en possédons nous-mêmes un portant un nombre au-dessus de 3000.

La L. GRUNEWALD CO., LTD., ne refuse jamais la concurrence et consent par ceci à accepter tous les certificats de pianos sur pianos ou instruments jouant du piano, quel que soit le magasin de pianos par lequel ces certificats ont été émis. Cela signifie pratiquement une réduction dans les prix pendant 30 jours. Profitez de la qualité GRUNEWALD; ayez un meilleur piano avec la même réduction.

L. GRUNEWALD CO., LTD.,

735 RUE DU CANAL.

NOTRE OFFRE DE PRIME

Compte pour toute la semaine. Lisez et relisez jusqu'à ce que vous compreniez bien qu'elle signifie que nous vous donnons quelque chose pour rien.

A chaque paiement au comptant sur l'achat d'un nouveau piano, nous vous allouerons Un-Cinquième en sus du montant payé. Ainsi pour un premier paiement de $10 nous vous donnerons un reçu de $12 et ainsi de suite en proportion—accordant toujours Un-Cinquième de plus qu'il n'est payé.

Faites des recherches sur cette offre—voyez notre ligne de Pianos nouveaux, et d'occasion et votre bon jugement fera le reste.

JUNIUS HART PIANO HOUSE

LIMITED

J. P. SIMMONS, Président et Directeur.

940 Rue du Canal,

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE,

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD.

...b Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs; Altitud de 3,000 à 5,000 pieds pas de moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel.

Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.

...Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

...l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé ...nde élévation; les soirées y sont fraîches; il n'y a pas de ...n de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse ...Porte électrique. Tous les agréments, tout le confort désirable, ...cuisine splendide.

...OWELL, Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Exprès.